



Communiqué

Planification éolienne vaudoise :

Le mors aux vents !

A l'heure où l'on souhaiterait entendre un canton parler de sa planification d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable discrète et décentralisée, voilà que le Canton de Vaud ne prévoit rien d'autre que de transformer en zones industrielles une partie importante de son territoire non bâti...

Paysage Libre – Freie Landschaft, association faîtière suisse pour une politique raisonnable de l'énergie et de l'aménagement du territoire, a pris connaissance du concept éolien rendu public le 7 mai 2012 par le Conseil d'Etat du canton de Vaud. Les perspectives qu'il annonce et les chiffres qu'il avance appellent les remarques suivantes :

Prudent, le Conseil d'Etat vaudois souligne le fait que l'ensemble des sites proposés indique le potentiel réalisable et non ce qui sera forcément réalisé. Reste que les perspectives de production éolienne totale qu'il met en avant sont celles de l'ensemble des sites potentiels, soit 1250 GWh/an, ou 27% de la consommation d'électricité du canton. Promesse qui est déjà en soi une demi-tromperie et une manière d'embrouiller la situation.

Notons également que 1250 GWh/an représenteraient le tiers environ de toute la production éolienne suisse attendue par l'Office fédéral de l'énergie. On a vraiment beaucoup d'appétit à Lausanne !

Pour ce qui est des objectifs plus réalistes, le projet prévoit la production, en 2035, de 500 à 1000 GWh/an, soit l'équivalent de 12-25 % de la consommation du canton. Ce pourcentage ne tient apparemment pas compte de l'augmentation de la population, dont il n'est pas fait mention. De plus, on peut sérieusement douter des chiffres de la production attendue. Les 67 machines des 9 sites retenus totaliseraient 210 MW de puissance installée, soit une moyenne de 3,13 MW par machine. Or tous les projets en question font état de machines de 3 MW, mais pas celui de Sainte-Croix (6 machines de 2 MW). La puissance installée annoncée par les promoteurs pour 67 machines est donc inférieure à celle du Conseil d'Etat. Sur quels sites celui-ci a-t-il supprimé des machines ?

Une production de 511 GWh/an pour 210 MW de puissance installée impliquerait une production à pleine charge de 2400 heures par an. Ce qui est à peu près le double de ce que l'on observe en moyenne sur les crêtes du Jura, où se concentrent la plupart des « meilleurs » sites éoliens du pays, vallée du Rhône mise à part. Certes, toutes les machines de 3MW seraient des monstres de 200 mètres de hauteur. Reste que la production réelle serait très vraisemblablement inférieure d'au moins un tiers à ce que le Conseil d'Etat vaudois imagine.



Celui-ci affirme également avoir exclu d'emblée les zones de haute valeur paysagère. Tous les amoureux de la région du Suchet, de la Dent de Vaulion, des hauts de la Vallée de Joux et de Sainte-Croix, ainsi que de la magnifique zone entre Chasseron et Creux-du-Van, apprécieront. Sans parler des habitants du Gros-de-Vaud.

Il déclare également avoir accordé le poids principal au facteur vent. Rappelons ici que les régimes de vents en Suisse permettent une production éolienne entre deux et trois fois inférieure à ce qu'elle est dans les régions où cette filière, énergétiquement, a un sens (Danemark, Allemagne du Nord, Royaume-Uni...). Tout ce qu'on peut dire ici est donc que les endroits les moins mauvais ont été choisis.

Soulignons en conclusion que, d'un point de vue national suisse, l'énergie éolienne n'est rien d'autre qu'un non-sens en raison de vents globalement insuffisants et une nuisance en raison d'impacts sur le territoire sans commune mesure avec la quantité d'énergie produite. 1200-1500 éoliennes produiraient 5-7% de l'énergie du pays. L'énergie éolienne en Suisse n'a de sens que financier et local. Et son intérêt financier n'est rendu possible que par la désastreuse politique de remboursement à prix coûtant (RPC) mise sur place par la Confédération, qui fait la part belle à l'éolien pour des raisons uniquement de coût de production, en négligeant gravement les gigantesques impacts des éoliennes sur le territoire et les paysages.

La nervosité et l'inquiétude suscitées par l'accident de Fukushima n'ont pas de raison d'être en Suisse. Aucune pénurie ne guette à court terme et si notre pays veut sortir du nucléaire d'ici deux ou trois décennies, l'effort principal doit porter pour 10-15 ans non pas sur l'augmentation des capacités de production d'électricité mais sur un programme effectif d'économies, où le potentiel est de l'ordre de 30%. Pour les sources d'énergie renouvelable nécessaires afin de compenser l'abandon du nucléaire, l'effort doit être placé sur celles qui ne posent pas ou peu de problèmes d'aménagement du territoire (solaire, géothermie, biomasse). En raison de ses impacts énormes, l'éolien doit être placé en queue de liste des priorités. Les sommes disponibles au titre de la RPC doivent donc être réparties différemment, en fonction de ces perspectives.

Le plan éolien vaudois doit être pris pour ce qu'il est : la confirmation que, par aveuglement et manque de capacité d'envisager les enjeux au plan national, nous nous dirigeons vers une espèce de guerre civile suisse de l'énergie (dont on a eu d'amers avant-goûts à Sainte-Croix et dans le Jura) d'autant plus affligeante qu'elle n'est d'aucune utilité, d'un point de vue énergétique.

Paysage Libre – Freie Landschaft

François Bonnet, président

Christof Merkli, membre du bureau

Contact :

François Bonnet, 032 926 79 10 / 032 926 64 24
